

Consultation - future loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Publié le 1 juin 2019

Consultation - future loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Le LBBE est, sur le principe, désireux de participer à la consultation – à condition toutefois que celle-ci ne se joue pas sur un terrain où certains choix fondamentaux (quant à la philosophie défendue) seraient déjà fixés indépendamment de nous. Sur le fond, nous souhaitons promouvoir une organisation de la recherche qui ne soit pas uniquement fondée sur l'individualisation des projets, des financements, des salaires et des carrières. Une telle individualisation engendre un climat délétère de compétition, une focalisation sur le court terme, des mésactions et manquements à l'intégrité, et au bout du compte, une perte de sens et d'attractivité du métier de chercheur. Nous pensons au contraire qu'il est aujourd'hui essentiel de mettre l'accent sur des modèles favorisant la coopération, la stabilité et l'inscription dans le long-terme. Enfin, nous souhaitons rappeler l'existence du rapport des états généraux de la recherche, qui propose une réflexion aboutie, toujours d'actualité, sur les questions qui sont l'objet de la consultation:
<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000563.pdf>

{{1. Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires}}

Un financement trop exclusivement axé sur la compétition engendre de nombreux effets pervers systémiques: course à la publication, renforcement des effets de mode, le tout au détriment de la pertinence des contenus et de la rigueur scientifique. Par ailleurs, en mettant un accent trop exclusif sur les projets 'innovants', on sous-estime l'importance de financer une recherche de consolidation des savoirs et des techniques déjà établis. Enfin, le mode de fonctionnement actuel de l'ANR (et de l'ERC) est jugé inadapté: taux de succès trop faibles, volumes inadéquats, concentration des moyens sur une minorité, trop de temps-chercheur (donc de salaire) perdu au montage, à l'écriture et à l'évaluation de projets au succès hasardeux.

{{Propositions}}: panacher une offre de financement diversifiée, couvrant une large gamme de volumes financiers, de durées, et de modalités d'attribution, visant à garantir une stabilité et une continuité :

- financer à la fois des projets de petite et grande taille: permet de garantir une meilleure couverture (un plus grand taux de succès), tout en continuant à investir plus massivement sur quelques projets jugés stratégiques;
- combiner des projets portés par des chercheur.e.s individuel.le.s avec des projets en réseaux et collaboratifs, faisant jouer la complémentarité des compétences;
- à l'instar de la Suisse, formaliser le renouvellement du financement des projets, en fonction d'une évaluation à mi-parcours – favorisant l'inscription dans le long terme.
- ne pas sur-piloter la recherche: plus de financement pour des projets "blancs", sans thématique affichée (primordial pour favoriser les découvertes inattendues);
- maintenir, voire augmenter, les financements récurrents des labo;
- s'inspirer des subventions à la découverte canadiennes (CRSNG), attribuées aux chercheurs individuels, de 5 ans renouvelables, (taux de succès de 65% en 2018). Complémentaires aux financements sur projet, ces subventions contribuent à la mise en route et à la continuité des activités de recherche dans le long terme.
- Financement via le Crédit Impôt Recherche : conditionner l'obtention de CIR à une part consacrée au financement de la recherche fondamentale

{{2. Attractivité des emplois et des carrières scientifiques}}

Le profil des candidat.e.s auditionnés au CNRS montre qu'il n'y a aucun problème pour attirer des talents. L'attractivité bien réelle observée aujourd'hui vient précisément du fait que le CNRS propose un environnement professionnel stable, permettant aux chercheur.e.s d'inscrire leur recherche dans le long terme, tout en suivant la dynamique propre de leurs questionnements scientifiques de façon autonome et dans de bonnes conditions de travail. Le bon positionnement de la France sur des questions de recherche fondamentale de pointe (en maths, physique, biologie) est en partie le fruit de ce modèle de fonctionnement au cours des décennies passées. Les talents sont là, on les recrute – quoique sans leur donner les moyens de développer leurs travaux et d'exprimer leur potentiel.

A l'inverse, la diminution des taux de réussite aux concours actuellement observée décourage les candidats et diminue l'attractivité et risque d'accentuer les discriminations notamment envers les femmes. Par ailleurs, les problèmes de reconnaissance de carrière se posent à tous niveaux, pour les chercheurs et de manière encore plus prégnante pour les personnels d'aide à la recherche. Ces enjeux posent un problème systémique pour certains laboratoires, dont le nôtre.

{{Propositions}}:

- proposer de meilleures perspectives de recrutement pour les jeunes candidat.e.s; plus de postes permanents, de bonnes conditions d'embauche et de travail
- miser sur la stabilité, plus que sur l'intéressement individuel.
- assurer un financement de démarrage pour chaque chercheur.e recruté.e
- meilleure rémunération et reconnaissance de carrière des personnels de soutien à la recherche

{{3. Innovation et recherche partenariale}}

URL de la page : https://lbbe.univ-lyon1.fr/fr/actualites/consultation-future-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche?is_pdf=true

L'innovation et la recherche partenariale ne doivent pas être facilitées en tant que telles, mais uniquement si elles sont des moyens de construire ou diffuser des résultats scientifiques utiles à tous. Nous proposons donc des moyens de promouvoir, de façon plus générale, l'implication des sciences dans la société. Il peut s'agir de la production et l'analyse d'un savoir critique, de jouer le rôle de contre-pouvoir ou de lanceur d'alerte, d'associer à nos recherches des partenaires sociaux non nécessairement industriels, comme les associations, des comités de citoyens, la prise en compte des aspirations sociales et des contraintes écologiques. Les défis majeurs, en particulier écologiques, posés par le monde contemporain ne peuvent pas se contenter d'une réponse étroite, suicidaire, où la recherche scientifique publique ne serait qu'un levier pour la croissance économique.

{{Propositions}}:

- la reconnaissance du diplôme de doctorat par les conventions collectives permettrait de renforcer les passerelles entre recherche publique et activité privée.
- le CIR est un instrument qui n'a pas montré son efficacité. Une partie des crédits alloués au CIR pourrait être redistribuée d'une part dans le domaine public, et d'autre part dans d'autres formes de recherche partenariale (collectivités, associations) ou d'interactions avec la société.
- renforcer la présence des scientifiques parmi les décideurs ou mieux encore comme intermédiaires indépendants entre les décideurs et les citoyens.